

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE DU TRANSPORTEUR RELATIVE AU REMPLACEMENT DU GROUPE CONVERTISSEUR AU  
POSTE DE LA MADAWASKA ET TRAVAUX CONNEXES**

---

**1. Référence :** Pièce B-0004, page 13, Tableau 3.

**Préambule :**

Le Transporteur présente, au tableau 3, la comparaison économique des solutions.

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez indiquer, pour les solutions 2 et 3, quels éléments sont inclus dans les investissements et les réinvestissements en faisant ressortir ce qui distingue chacune des deux solutions.
- 1.2 Veuillez indiquer quand les transformateurs, les filtres, les inductances et les autres équipements de l'appareillage principal du poste Madawaska auront atteint la fin de leur vie utile et seront remplacés dans la solution retenue

**2. Référence :** Pièce B-0005, page 3, Annexe 2.

**Préambule :**

Le Transporteur fournit les caractéristiques électriques générales pour une inductance shunt triphasée de 55 Mvar à 345 kV (numéro 4321-20600-025-01-0-PL-A). Il n'est toutefois fait aucune mention ailleurs de l'ajout de ce type d'inductance.

**Demande :**

- 2.1 Veuillez indiquer comment le Transporteur tient compte de cet équipement dans le calcul des coûts des solutions 2 et 3.

**3. Référence :** Pièce B-0005, page 3, Annexe 3.

**Préambule :**

L'analyse économique suggère que les filtres sont conservés dans la solution 2 et qu'ils sont remplacés ou absents de la solution 3.

**Demande :**

3.1 Veuillez confirmer le maintien ou le remplacement des filtres et indiquer ce qui a motivé le choix du Transporteur concernant ces équipements pour les solutions 2 et 3.

**4. Référence :** Pièce B-0004, page 9, lignes 21 à 31 et page 10, lignes 1 à 4.

**Préambule :**

*« Le Transporteur rappelle le rôle important que jouent ses interconnexions pour assurer la sécurisation de l'alimentation électrique au Québec. La Régie a d'ailleurs reconnu leur rôle pour l'alimentation de la charge locale. Elles permettent notamment au Distributeur d'assurer une plus grande flexibilité des approvisionnements d'électricité pour alimenter cette charge. L'interconnexion avec le Nouveau-Brunswick fait partie des ressources disponibles pour satisfaire la charge en cas de pointe exceptionnelle. En cas de dommages significatifs aux infrastructures de transport régionales, un minimum d'assistance aux postes de la Gaspésie peut être fourni par cette interconnexion. Notamment, à la fin 2009 et au début de 2010, elle s'est révélée essentielle pour permettre d'alimenter la charge locale en Gaspésie alors que des conditions météorologiques difficiles sévissaient. »*

*«...[C]ette interconnexion assure aux producteurs d'électricité québécois ainsi qu'à d'autres clients du Transporteur l'accessibilité aux marchés externes et aux transactions de passage sur le réseau du Transporteur. »*

**Demandes :**

4.1 Veuillez indiquer quelles sont les réservations de service de transport ferme de point à point à long terme sur l'interconnexion avec le Nouveau-Brunswick ainsi que leur durée.

4.2 Veuillez indiquer quand le Distributeur a eu recours à l'interconnexion avec le Nouveau-Brunswick pour alimenter la charge locale au cours des dix dernières années. Veuillez donner quelques exemples permettant de préciser la capacité échangée, l'heure de début et de fin et le jour de l'année.

- 5. Référence :** Dossier R-3845-2012, pièce B-0010, page 3, lignes 21 à 31 et page 10, lignes 1 à 4.

**Préambule :**

En réponse 1.1, le Transporteur indique que « *La durée de vie utile des groupes convertisseurs est évaluée à 40 ans ; [...].* »

La solution retenue dans le présent projet (R-3849-2013) repose sur le remplacement des groupes convertisseurs au poste Madawaska.

**Demandes :**

- 5.1 Veuillez fournir la durée de vie utile restante des groupes convertisseurs au poste Madawaska.
- 5.2 Veuillez justifier le remplacement prématuré des convertisseurs au poste Madawaska, sachant que la durée de vie utile de tels équipements a été évaluée à 40 ans dans le dossier en référence.